REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

UNIVALOM

Siège:

Route de Grasse 06600 – ANTIBES Tél. 04.93.65.48.07



SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 Avril 2019

Délibération 2019-08

OBJET: Compte administratif 2018

Le 2 avril 2019 à 10h15, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

<u>Présents</u>:

Membres titulaires:

Madame Josette BALDEN, Présidente

Martine BONNEAU, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Laurent COLLIN, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

<u>Pierre Salmon</u> représentant de la Commission Syndicale

Procurations:

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Cléa PUGNAIRE, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Dominique TRABAUD, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Nombre des Membres du Conseil Syndical

™Original

☐ Expédition certifiée conforme à l'original

Pour la Présidente, Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux communes membres le :

Pour la Présidente, Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20190402-2019-08-DE Date de télétransmission : 29/04/2019 Date de réception préfecture : 29/04/2019 Madame BONNEAU est désignée en qualité de secrétaire Le Rapporteur expose à l'Assemblée : Le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF					
	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés (N-1)	2 823 640,64			2 869 320,06	2 823 640,64	2 869 320,06
Opérations de l'exercice	4 209 195,74	9 245 730,16	28 524 429,11	29 309 831,37	32 733 624,85	38 555 561,53
TOTAUX	7 032 836,38	9 245 730,16	28 524 429,11	32 179 151,43	35 557 265,49	41 424 881,59
Résultats de clôture		2 212 893,78		3 654 722,32		5 867 616,10
Restes à réaliser	1 230 436,98				1 230 436,98	
TOTAUX CUMULES	8 263 273,36	9 245 730,16	28 524 429,11	32 179 151,43	36 787 702,47	41 424 881,59
RESULTATS DEFINITIFS		982 456,80		3 654 722,32		4 637 179,12

La présentation ci-avant du Compte Administratif 2018 du Syndicat, fait apparaître un résultat de la section d'exploitation de 3 654 722,32 € (excédent).

Le résultat de la section d'Investissement s'élève à + 2 212 893,78 € auquel il convient d'affecter les 1 230 436,98 € de « Restes à Réaliser » en dépenses, soit un total de + 982 456,80 € (excédent).

Le solde d'exécution s'élève à 4 637 179,12 € (excédent).

Le Conseil Syndical examine le Compte Administratif de l'exercice 2018. Madame BALDEN quitte la salle pour le vote.

Il est proposé au Comité Syndical :

- DE CONSTATER les résultats du Compte Administratif 2018 ;
- DE VOTER et d'ARRETER les résultats définitifs, traduits sur les tableaux ci-dessus.

Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré conformément à la loi, Le Comité Syndical A l'unanimité

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Paur extrait certifié conforme,

sidente

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20190402-2019-08-DE Date de télétransmission : 29/04/2019 Date de réception préfecture : 29/04/2019